

28. En dénonçant les mauvais livres, il sera bon d'indiquer, non seulement le titre, mais encore, autant que possible, les causes qui font penser que ces livres méritent la censure. Ceux qui reçoivent la dénonciation devront considérer comme un devoir sacré de tenir secret le nom des dénonciateurs.

29. Les Ordinaires, agissant au besoin comme délégués du Siège apostolique, s'appliqueront à proscrire les livres et autres écrits nuisibles, publiés ou répandus dans leurs diocèses, et à les retirer des mains des fidèles. Ils déféreront au jugement du Saint-Siège ceux de ces ouvrages ou écrits qui réclament un examen plus approfondi, ou ceux pour lesquels une sentence de l'autorité suprême paraît nécessaire pour obtenir un heureux résultat.

Société d'une messe

POUR répondre à une demande qui nous a été faite, nous publions ici, telle qu'elle se trouve dans l'*Ordo* de la province ecclésiastique de Montréal, la liste de membres de la *Société d'une messe*, morts dans le cours de l'année dernière.

MM. Jean-Marie Mathieu, Montréal ; J.-Bte Lemonde, Montréal ; Eustache Bourgouin, Montréal ; Ls-Napoléon Gravel, Montréal ; Pierre Lefaiivre, Montréal ; Jos.-Alfred Nadeau, Saint-Hyacinthe ; André-Wilfrid Seers, Valleyfield ; Ls.-Joseph Hudon, Québec ; Antoine Proulx, Québec ; Jos.-Arsène Mayrand, Trois-Rivières ; Jos.-Marie Dubé, Rimouski ; James Hogan, Toronto.

INFORMATIONS

Paris : *Désaffectation de la basilique du Sacré Cœur.* — Dans une séance récente, la chambre des députés a été saisie par le député socialiste Rouanet d'une demande de désaffectation de la basilique du Vœu national. Ainsi l'enfer se redresse, soulevant la haine et les mauvaises passions contre le triomphe de l'amour et de la foi. L'enfer a beau faire, il n'effacera pas la prédiction de saint Paul : Il faut que Jésus-Christ règne, *oportet illum regnare.*

Après une couragieuse et éloquente intervention de M. l'abbé Lemire, député du Nord, et de M. le comte Albert de Mun, disent que « personne n'a derrière lui huit millions d'électeurs